

CONTACT TERRITOIRES

CHARLES GUENÉ
SÉNATEUR DE LA HAUTE-MARNE

DECEMBRE 2018 – JANVIER 2019

AU SOMMAIRE

❖ Mes vœux pour 2019

❖ 1789 -2019

❖ Loi de finances 2019

❖ Newsletter du groupe
Les Républicains au
Sénat

❖ A l'écoute de nos
agriculteurs



Chers Ami(e)s, chers Collègues,

Un numéro de décembre-janvier se doit de comporter des vœux : ce sera ma première supplique en faveur des élus-lecteurs que vous êtes en majorité. Ils seront couleur du temps, teintés d'amertume et d'espoirs...

Je vous livrerai une analyse sur mon approche de la démocratie participative, ce qui ne vous choquera pas de la part d'un gaulliste de toujours qui, pour être audacieux, y opposera toujours les limites de la Constitution.

Ensuite, quelques nouvelles du Parlement où je vous disais hier comment nous avons incliné le budget proposé par le gouvernement, de telle sorte... que l'Assemblée Nationale n'a eu qu'à reprendre nos travaux pour répondre aux « Gilets Jaunes » !

« *Le seul tort du Sénat, c'est d'avoir toujours raison trop tôt !* » disait le Rapporteur Général, Albéric de Montgolfier. Dommage que l'opinion n'en ait pas une perception aussi aiguë. Enfin, on verra si la réforme institutionnelle nous en témoigne reconnaissance !...

Pour les finances des collectivités locales, l'Assemblée Nationale, comme si elle voulait prendre une revanche, n'a pas suivi la plupart de nos amendements, mais vous trouverez dans ce « Contact » quelques premières informations toutes chaudes !

Bonne lecture et joyeuses Fêtes !

Charles Guené
Sénateur de la Haute-Marne

Nous contacter

Permanence de Charles Guené

3 boulevard Barotte
52000 CHAUMONT

Tél : 03.25.31.90.50

Mail : charlesguene@wanadoo.fr

Blog : www.charlesguene.fr

LES VŒUX DU SENATEUR

En vous souhaitant de joyeuses fêtes, il est difficile de ne pas évoquer le **contexte actuel et l'horizon 2019**.



Le ralentissement mondial couplé à l'interruption économique de décembre qui constitue traditionnellement un mois triple dans la vie française, va nécessairement impacter le résultat de l'année 2018 et, bien sûr, fragiliser les fondations de l'exercice à venir.

Les événements portent en eux une pause des réformes pourtant nécessaires à notre Pays et un affaiblissement de notre poids dans le concert des nations.

Bien sûr, **il y a de la légitimité dans ce cri du peuple**. Légitimité assurément sur le fond de la revendication et réaction normale vis à vis d'un calendrier de mise en œuvre discutable et d'une gestion plus que maladroite d'un programme pourtant validé il y a moins de 18 mois.

Reste que cette jacquerie a créé et attisé des revendications et des espoirs, pour partie irréalistes au regard des capacités du Pays et qu'il y aura inévitablement des déçus et ce malgré des avancées non négligeables.

Les **corps intermédiaires** de la société, et en particulier les **élus locaux**, capteurs habituels du pouls du territoire un temps ignoré, **ont aussi souffert** de cette distance qui s'est créée entre eux et un pouvoir qui n'était plus à l'écoute, mais aussi avec un terrain dont ils n'ont pu relayer utilement la désespérance.

Tout ceci appelle à une refondation du pacte républicain, dans le fonctionnement des institutions, et dans notre relation à l'économie comme à l'effort collectif, sans jeter le bébé avec l'eau du bain et, surtout, en faisant preuve de discernement, ce qui semble une qualité rare en ces temps de certitude des uns et des autres...

Je forme donc le vœu **qu'en 2019 la France se retrouve**, à la fois en toute humilité mais aussi forte de toutes ses potentialités.

1789 – 2019

Depuis 1789, la démocratie directe l'a toujours disputé à la démocratie représentative.

Convenant qu'il était difficile, dans un grand pays, d'utiliser un mode direct, la France a choisi l'intermédiation de représentants qui ne disposent pas d'un mandat impératif.

En 1791, le mandat ne durait, toutefois, que 2 ans renouvelables pour atteindre ensuite, au fil du temps, une durée de l'ordre de 5 à 6 ans.

Force est de constater que ce système a pu convenir à notre pays jusqu'à la fin du XXème siècle, mais, depuis la réduction du mandat présidentiel et l'inversion du calendrier des législatives et du président, **un grippage s'est fait jour**.



Il s'est manifesté par un abstentionnisme croissant et une contestation de plus en plus marquée et rapprochée du résultat des élections et du programme proposé hier, tant l'immédiateté a pris le pas sur le contrat de mandature.

Il n'est donc pas incongru d'envisager la combinaison du système électoral classique, et son programme porté par un représentant élu, **avec des rendez-vous populaires** périodiques intercalaires, permettant de valider ou corriger, voire même de suggérer, une politique ou une autre, à travers un dialogue permanent **ou par le référendum**, étant précisé que la source du droit doit impérativement rester conforme à l'article 3 de la Constitution.

Cet exercice est d'autant plus nécessaire, à l'époque des réseaux et du net qui viennent de modifier « le temps politique » à l'égal de l'imprimerie au XV^{ème} siècle, que sinon le pays pourrait rapidement devenir ingérable. Ainsi que le prouve la contestation qui vient de contraindre un président à l'abandon pour partie d'une politique pour laquelle il avait pourtant été élu il y a moins de 18 mois ...

Reste que cette inclinaison de notre politique implique une évolution de nos mœurs et de notre mode de pensée et, aussi, une mise en place de garde fous.

La démocratie représentative, pour contraignante qu'elle soit, s'appuie sur une représentation intermédiaire et une forme de professionnalisme de la politique qui est en mesure d'imposer la souveraineté nationale par rapport à une administration d'exécution. Elle comporte, cependant, le risque d'une collusion avec cette même administration et celui de l'absence d'écoute du terrain jusqu'à l'échéance du mandat.



La démocratie participative, quant à elle, source directe de l'expression du peuple, nous expose au risque de l'absence de vision de l'intérêt général au profit d'intérêts catégoriels, et son bon sens teinté d'amateurisme, peut l'exposer aux « fake news » et à la manipulation par un populisme aussi dangereux que le dogmatisme d'une technocratie sans contrôle.

Combiner la démocratie représentative et la démocratie participative

Il convient par conséquent de **combiner ces deux expressions de manière utile** et en gommant leurs excès, faute de quoi les heurts seront de plus en plus fréquents et s'exprimeront dans la rue (ou aux ronds-points !) et les débats se dérouleront sur les plateaux de TV en continu, avec pour modérateurs des journalistes dont l'intérêt premier pourrait ne pas être celui de l'intérêt général et national.

C'est de ce défi dont il est question aujourd'hui :

Refuser cette inclinaison pourrait nous amener à une confrontation d'une autre ampleur. La prendre à la légère serait tout aussi coupable tant l'attente est vive. Cette alchimie requiert en effet du doigté et un sens du compromis élevé, car incliner ne signifie pas sombrer dans le mélange des genres.

L'établissement du processus de la rencontre des gens de provenance sociologique et d'essence démocratique différentes et la mise à jour du « référendum à la française », exigent une approche institutionnelle d'une haute vigilance.

De cette confrontation, doit naître ni plus ni moins que la refondation d'un consensus sociétal de valeurs partagées et des modalités politiques qui en découlent, et sa validation périodique ; ce qui n'est pas un but médiocre en soi.

Vaste programme eut dit l'instigateur du référendum de 1969... dont les causes avaient quelques similitudes avec les événements que nous venons de vivre et qui sont d'ordre planétaire.

Alors au travail !

Charles Guené
Sénateur de la Haute-Marne
Le 18 décembre 2018

LOI DE FINANCES 2019

Au-delà de la cacophonie ressentie par les français, ainsi que je vous l'annonçais le mois dernier, **le Sénat a rempli plus que sa mission.**

« **Lanceur d'alerte** », il a voté dès novembre la suppression de la taxe carbone, qui a d'ailleurs été reprise la semaine passée par l'Assemblée nationale, contrainte et forcée...

Si l'ensemble des autres dispositions que nous avons votées ont été, pour la plupart, ignorées par la Chambre basse, vous pouvez pourtant juger de leur pertinence en relisant mon Contact de Novembre.

Néanmoins, **au niveau des collectivités locales**, deux points ont été validés par les deux Assemblées.

1) **L'imposition des indemnités des élus des maires de communes de moins de 3 500 habitants**

Grâce à l'amendement que j'ai déposé, et qui a défrayé la chronique pour avoir provoqué un tweet du Ministre DARMANIN et l'interruption des travaux du Sénat pendant deux jours, nous sommes parvenus à obtenir l'accord du gouvernement et de sa majorité pour que soit adopté un **retour au régime antérieur** d'exonération des indemnités jusqu'à 1 500€ par mois **pour les maires des communes de moins de 3 500 habitants qui ne recourent pas au remboursement de frais.**

Cette disposition vient combler le vide qui excluait les élus de communes de 500 à 3 500 habitants, le plus souvent privés de logistique et de services, le gouvernement n'ayant pas souhaité un retour aux dispositions antérieures qui faisaient bénéficier l'ensemble des élus locaux de cette franchise.

Je n'ai, par ailleurs, pas pu faire adopter l'amendement ZRR, ni celui sur le plafonnement de la taxe d'aménagement pour le changement de destination des bâtiments agricoles, ni mes autres amendements, comme celui de mon collègue Bruno SIDO (que j'avais cosigné) et qui visait à majorer la dotation GIP Bure pour les communes des intercos limitrophes (Joinville).

La majorité En Marche et le gouvernement ont balayé ces amendements purement techniques sans en examiner les fondements. Dommage... de quoi enfiler son gilet jaune !



Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics

2) **Réforme de la Dotation des Intercommunalités 2019**

Le système de dotation des intercommunalités étant à la fois **injuste**, parce qu'il attribuait des dotations par habitant en fonction des catégories juridiques choisies et ce sans tenir compte des charges réelles, et **menacé** par ailleurs **d'implosion**, a été revu.

Le CFL (Comité des Finances Locales) avait proposé un système **fondé sur le CIF** (Coefficient d'intégration fiscale), seul critère témoignant des charges réelles correspondant aux compétences intégrées, **nuancé par le potentiel fiscal** pour tenir compte des ressources de l'EPCI, **et du revenu des habitants**, et appréhender les besoins au regard de leur capacité contributive.

Les associations d'élus, puis l'Assemblée Nationale, ont notablement modifié ce système en « *bidouillant* » les CIF réels et l'articulation des critères entre eux, afin de favoriser les grandes villes, souvent peu intégrées et trop pénalisées par rapport à leur dotation actuelle...

Il reste que le système constitue quand même un **progrès sur le plan de l'équité** auquel nous n'avons pas souhaité nous opposer.

Il est très probable qu'il soit encore revu dans les années à venir, car le système porte en lui-même ses limites. Il fera cependant loi pour l'année 2019...

Vous trouverez, page suivante, un tableau de **simulation** de la Dotation des Intercommunalités pour les huit EPCI haut-marnais. Il convient, bien entendu, de prendre le scénario 2 après le vote de l'Assemblée Nationale pour disposer des bons chiffres. Vous pourrez, par ailleurs, vous comparer, à défaut de vous...rassurer !

DOTATION DES INTERCOMMUNALITES : TABLEAU DES VARIATIONS SIMULEES POUR LES EPCI DE HAUTE-MARNE

Dép.	52	52	52	52	52	52	52	52		
Code SIREN 2018	200027308	200044253	200068658	200068666	200069664	200070332	200072999	245200597		
Nom EPCI 2018	CC D'AUBERIVE VINGEANNE ET MONTSAUGEONNAIS	CC DU BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE	CA DE CHAUMONT	CA DE SAINT-DIZIER, DER ET BLAISE	CC MEUSE ROGNON	CC SAVOIR FAIRE	CC GRAND LANGRES	CC DES TROIS FORETS		
Catégorie	CCFA	CCFPU	CA	CA	CCFA	CCFPU	CCFPU	CCFA		
Changement 1er janvier 2019										
Population	9 387	13 946	48 363	61 893	12 161	18 604	23 024	8 615		
CIF 2018	0,778	0,420	0,284	0,395	0,476	0,435	0,470	0,369		
CIF actualisé	0,600	0,420	0,378	0,556	0,476	0,507	0,438	0,369		
PF/hab	151 €	209 €	332 €	377 €	136 €	171 €	425 €	121 €		
PF/hab catégorie	177 €	284 €	401 €	401 €	177 €	284 €	284 €	177 €		
Rev/hab	12 757 €	10 765 €	13 039 €	11 377 €	11 718 €	12 103 €	13 086 €	12 422 €		
Répartition 2018 et évolution 2017/2018	DI 2018	397 393 €	253 505 €	1 503 303 €	1 593 238 €	134 351 €	592 606 €	390 336 €	94 328 €	
	DI/hab 2018	42,3 €	18,2 €	31,1 €	25,7 €	11,0 €	31,9 €	17,0 €	10,9 €	
	Prélèvement sur fiscalité 2018	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Evolution par habitant 2017-2018*	-0,2%	-2,1%	-0,6%	15,7%	-0,7%	-0,5%	-0,6%	-1,4%	
	En hausse 2017-2018	-	-	-	1	-	-	-	-	
	En baisse 2017-2018	1	1	1	-	1	1	1	1	
	Neutre 2017-2018	-	-	-	-	-	-	-	-	
Réallocation à 5€/hab	DI 2018 après réallocation	397 393 €	253 505 €	1 503 303 €	1 593 238 €	134 351 €	592 606 €	390 336 €	94 328 €	
	EPCI réalloté	0	0	0	0	0	0	0	0	
Scénario 1	Evolution annuelle entre 2019 et 2023	DI 2019 (€)	397 393 €	278 856 €	1 428 138 €	1 513 576 €	147 786 €	570 218 €	429 370 €	103 761 €
		DI/hab 2019 (€)	42,3 €	20,0 €	29,5 €	24,5 €	12,2 €	30,7 €	18,6 €	12,0 €
		Variation 2018/2019 (%)	0,0%	10,0%	-5,0%	-5,0%	10,0%	-3,8%	10,0%	10,0%
		DI 2023 (€)	397 393 €	408 272 €	1 163 227 €	1 569 771 €	216 374 €	600 996 €	576 223 €	151 916 €
	DI/hab 2023(€)	42,3 €	29,3 €	24,1 €	25,4 €	17,8 €	32,3 €	25,0 €	17,6 €	
	Bilan 2018-2023	Evolution 2018-2023	0,0%	61,1%	-22,6%	-1,5%	61,1%	1,4%	47,6%	61,1%
		En hausse 2018-2023	0	1	0	0	1	1	1	1
En baisse 2018-2023		0	0	1	1	0	0	0	0	
Neutre 2018-2023	1	0	0	0	0	0	0	0		
Scénario 2	Evolution annuelle entre 2019 et 2023	DI 2019 (€)	397 393 €	278 856 €	1 503 303 €	1 752 562 €	147 786 €	592 606 €	429 370 €	103 761 €
		DI/hab 2019 (€)	42,3 €	20,0 €	31,1 €	28,3 €	12,2 €	31,9 €	18,6 €	12,0 €
		Variation 2018/2019 (%)	0,0%	10,0%	0,0%	10,0%	10,0%	0,0%	10,0%	10,0%
		DI 2023 (€)	397 393 €	390 639 €	1 503 303 €	2 063 103 €	216 374 €	655 613 €	502 191 €	151 916 €
	DI/hab 2023(€)	42,3 €	28,0 €	31,1 €	33,3 €	17,8 €	35,2 €	21,8 €	17,6 €	
	Bilan 2018-2023	Evolution 2018-2023	0,0%	54,1%	0,0%	29,5%	61,1%	10,6%	28,7%	61,1%
		En hausse 2018-2023	0	1	0	1	1	1	1	1
En baisse 2018-2023		0	0	0	0	0	0	0	0	
Neutre 2018-2023	1	0	1	0	0	0	0	0		
Montant du gain	-	137 134	-	469 865	82 023	63 007	111 855	57 588		
Montant de la perte	-	-	-	-	-	-	-	-		

* Après repérimétrage pour neutraliser les évolutions de périmètre

Scénario 1 : présenté en PLF

Scénario 2 : intégrant les amendements adoptés en commission (changement de catégorie au 1er janvier 2019 et garantie PF à 60%), une actualisation des CIF pour tenir compte des vraies dépenses de transfert qui seront prises en compte dans le calcul en 2019 et les 12 changements de catégorie au 1er janvier 2019 connus à cette date + garantie CIF à 0,35 pour CA, CU et MET + coefficient 1,1 pour le CIF des métropoles

NEWSLETTER DU GROUPE LES REPUBLICAINS AU SENAT

Le Groupe publie mensuellement une newsletter et, chaque mois, un sénateur est interviewé dans un format « 3 questions à ».

Vous trouverez ci-dessous, in extenso, mon intervention qui paraît dans le numéro de décembre.



3 QUESTIONS à Charles Guené,

Sénateur de la Haute-Marne, Vice-président de la commission des finances et rapporteur spécial de la mission Relations avec les collectivités locales

Quel bilan tirez-vous du dernier Congrès des Maires de France, n'est-il pas l'illustration d'un rendez-vous manqué ?

Le dernier Congrès des Maires a consacré la rupture des élus locaux et du président de la République, qui n'ont pu à la fois exprimer leur désarroi, ni établir le contact escompté.

Les maires et les élus voulaient absolument faire part de leur ressenti d'absence de visibilité en matière fiscale et du besoin de retrouver la libre administration de leurs collectivités.

Quels sont les enjeux propres à la ruralité, quels ajustements réclamez-vous à l'exécutif ?

La ruralité souffre en réalité de deux problèmes, l'un institutionnel, l'autre existentiel, et leur conjugaison vient entamer le moral des maires.

La loi NOTRe a artificiellement créé des intercommunalités grand format qui ont fait perdre aux maires et aux élus de base le sens du projet collectif, et a donné un pouvoir excessif aux agglomérations, privant ces derniers de tout apport de subsidiarité. Ils se sentent inutiles, éloignés physiquement et moralement des centres de décision.

Il faut donc leur permettre d'exercer localement et de manière différenciée certaines compétences et autoriser au plus tôt le reformatage des intercommunalités XXL. C'est le sens d'ailleurs d'une proposition de loi initiée par le Sénat, qui est en navette parlementaire.

Le second des maux trouve son origine dans le ressenti d'abandon du territoire par le service public, et la prise en tenaille par une administration et des normes qui menacent leur identité ; l'épisode malheureux des dispositions sur l'eau et l'assainissement en est un exemple...

Comment voyez-vous l'avenir des territoires et de leur fiscalité ?

Ce sujet doit être traité lors du projet de loi de finances rectificatif (PLFR) exceptionnel à intervenir au premier semestre 2019, qui a vocation à revoir la fiscalité des collectivités locales. La suppression de la taxe d'habitation pose indubitablement le problème de la survie du système qui ne pourra résister à cette nouvelle amputation de ses ressources. Il ne doit pas s'agir seulement d'un ajustement des ressources avec les départements, mais d'une recomposition de l'attribution des ressources à partir d'une nouvelle approche des charges réelles.

Couplé avec le contexte budgétaire national, cela ouvre le débat d'une orientation vers certains impôts nationaux, tout en conservant cependant un lien fiscal cité-citoyen. Si la ruralité y a intérêt, tout le monde n'en partage pas la vision. Il faut aussi trouver, dans cette refondation, des ressources à même de satisfaire également un secteur urbain qui souffre et d'assurer aussi l'expansion de nos métropoles. L'équation n'est pas aisée...

A L'ECOUTE DE NOS AGRICULTEURS

A l'invitation de la FDSEA aux parlementaires, je me suis rendu, le 14 décembre chez Olivier LESEUR au GAEC de Signéville.

Cette rencontre sur le terrain a été l'occasion d'échanges directs qui démontrent, s'il en était besoin, combien il est **essentiel d'être à l'écoute du vécu de nos concitoyens et des acteurs économiques.**

Dans un contexte difficile, avec les contraintes inhérentes aux zones intermédiaires et l'impact d'une sécheresse exceptionnelle (dont j'ai signalé l'ampleur au Ministre de l'Agriculture par courrier du 13 décembre 2018, afin de soutenir la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle), ils se voient l'objet d'un « *agri-bashing* » de la part des nouveaux bien-pensants qui les taxent de tous les maux.

L'agriculture française, malgré ses imperfections, reste la plus performante de la planète. Nous devons en être fiers. **Le monde agricole demande la légitime reconnaissance de son travail et sa juste rétribution.**

Message entendu !



©Voix de la Haute-Marne